

### Qu'est-ce qu'une voie d'accès privée?

La voie d'accès privée est la partie de l'entrée d'une propriété privée (allée) qui se trouve sur l'emprise routière municipale et qui est régie par le *Règlement sur les voies d'accès privées (2003-447)*.

### Quand dois-je demander un permis de voie d'accès privée?

Si vous envisagez de **construire, de déplacer, de modifier ou de fermer** une voie d'accès privée.

### Quel type de voie d'accès privée est autorisé?

Une voie d'accès privée ne sera autorisée que si elle a pour but de fournir un accès à une place de stationnement légale et est entièrement conforme au *Règlement sur les voies d'accès privées* ainsi qu'au *Règlement de zonage*.

### Quelle est la marche à suivre pour demander permis de voie d'accès privée?

<https://ottawa.ca/fr/urbanisme-amenagement-et-construction/construction-sur-lemprise/les-voies-dacces-privées>

## **Exemples de places de stationnement interdites**

